



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2025

Le treize février deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué dans les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur DANCONNIER François, Maire

Date de convocation :

7 février 2025

Date d'affichage :

7 février 2025

Présents : Mesdames CARTON Cécile, Brigitte DUCHENE, Catherine FARGE, Claire JARRAUD, Dominique MORIN, & Messieurs Jean ABONDANCE, François DANCONNIER, Frédéric JARRAUD, Franck MORIN, Philippe WIDERKHER

Absente excusée : Mme WALTER Marion pouvoir M. ABONDANCE Jean

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

OUVERTURE DE LA SEANCE : 20h30

Mme FARGE Catherine a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal

N°1/2025 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025, pour l'installation de 4 caméras

N°2/2025 : Demande de subvention au Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'installation de 4 caméras

ORDRE DU JOUR :

1/ PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION (délibération)

2/ CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) DE LA CCSI (délibération) + convention

3/ ACHAT TERRAIN (SAFER/CHARDON) (délibération)

4/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

5/ QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal du 12 décembre 2024 est approuvé et signé par M le Maire et le secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal présent les deux décisions 1/2025 et 2/2025 (au titre de la DETR 2025 pour la 1^{ère} et Conseil Départemental pour la 2^e pour les demandes de subventions concernant l'installation des 4 caméras supplémentaires. A ce jour le dossier est bloqué, car il nous manque l'arrêté préfectoral autorisant l'installation des caméras. Nous attendons les informations de la CCSI et du prestataire avant d'envoyer le dossier en Préfecture.

1/ PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION COMPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION

Le projet de la délibération n'ayant pas convaincu le Conseil Municipal malgré l'avis de CST du CIG, il a été décidé de reporter le vote de la participation au financement de la protection complémentaire dans le cadre de la labellisation, avant son obligation du 1^{er} janvier 2026. Il sera demandé de nouveaux éléments via divers mutuelles (Groupama, etc) et un projet sera à nouveau soumis au CIG avant de pouvoir le présenter au Conseil Municipal.

2/ CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) DE LA CCSI + CONVENTION

Délibération 2025/02/001

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au contrat CTL pour la période 2023-2027 et de l'autoriser à signer la convention d'adhésion correspondante.

Considérant que la Communauté de de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) a mis en place un Contrat Territoire Lecture pour développer la lecture publique et animer un réseau mutualisé de bibliothèques,

Considérant que la commune de Livilliers souhaite s'inscrire dans cette dynamique partenaire afin de bénéficier des services et actions culturelles proposées dans le cadre du CTL

Considérant que cette adhésion permet de renforcer l'offre culturelle de la commune tout en conservant son autonomie de gestion. Ainsi la CCSI inscrit à son budget annuel une enveloppe destinée à financer les services nécessaire à l'exécution du Contrat Territoire Lecture (CTL).

Le conseil municipal

Après en avoir **délibéré à l'unanimité**

APPROUVE l'adhésion de la commune de Livilliers au Contrat Territoire Lecture (CTL) 2023-2027 mis en place par la CCSI

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

3/ ACHAT DE TERRAIN (SAFER/CHARDON)

Délibération 2025/02/002

Monsieur le Maire expose que les parcelles de bois classés ayant appartenu à Monsieur Chardon ont été acquises par la SAFER, suite à l'exercice par celle-ci de son droit de préemption, pour le prix de 2.000 €

Il rappelle que c'est un prix de vente de 4.500 € qui figurait dans la DIA qui avait été notifié par le notaire à la Commune.

Monsieur Chardon s'est ainsi incliné devant l'évaluation de la SAFER et a accepté son offre

Il s'agit des 5 parcelles sur la Commune de Livilliers cadastrées Bois Dame Jeanne D 123 et D 139, la Couarde E 13, la Cote Chaumont E 82, le Clos de Rome E 162.

Il expose le déroulement de la procédure de rétrocession par la SAFER à la Commune qui est engagée conformément à la convention de veille foncière signée en 2011 sur le fondement de l'article R 142-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Cette acquisition est fondée sur la nécessité de préserver la ceinture boisée qui entoure le village mais également pour éviter le risque de mitage.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a écrit à la SAFER que, conformément à la convention de partenariat, il prévoyait au vote du présent conseil une délibération l'autorisant à signer ce rachat et le préfinancement de l'opération pour la somme de 3.000 €.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition des 5 parcelles sur la Commune de Livilliers cadastrées Bois Dame Jeanne D 123 et D 139, la Couarde E 13, la Cote Chaumont E 82, le Clos de Rome E 162.

- **L'AUTORISER** à établir les actes administratifs correspondant ou à signer les actes pardevant notaire, tous les frais et droits étant supportés par la Commune

- **AUTORISER** le préfinancement de l'opération sollicité par la SAFER pour un montant de 3.000 € soit 2.000 € prix principal outre 1.000 € de frais d'intervention et d'acte.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition des 5 parcelles sur la Commune de Livilliers cadastrées Bois Dame Jeanne D 123 et D 139, la Couarde E 13, la Cote Chaumont E 82, le Clos de Rome E 162.

- **L'AUTORISE** à établir les actes administratifs correspondant ou à signer les actes pardevant notaire, tous les frais et droits étant supportés par la Commune

- **AUTORISE** le préfinancement de l'opération sollicité par la SAFER pour un montant de 3.000 € soit 2.000 € prix principal outre 1.000 € de frais d'intervention et d'acte.

4/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

SIARP : Le comité syndical s'est déroulé le mercredi 12 février 2025.

Monsieur ABONDANCE nous fait un rapport sur cette réunion où il a été question :

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2025 - Budget principal, Budget annexe régie maîtrise d'œuvre et Budget annexe SPANC (Service public d'assainissement non collectif)
2. Concours ouvert : Démolition et reconstruction du Centre technique syndical (CTS) - Présentation du programme, de l'enveloppe prévisionnelle et composition du jury

PNR: Le comité syndical s'est déroulé le lundi 10 février 2025.

Madame JARRAUD nous fait un rapport sur cette réunion où l'ordre du jour était principalement l'avancée du projet de la charte « Horizon 2040 ». Suite à l'avis favorable assorti de recommandations de la commission d'enquête publique reçu le 13 janvier dernier et de l'adoption à l'unanimité le 10 février dernier du projet de Charte « Horizon 2040 » par le Comité Syndical du Parc. La Région devra saisir le Préfet de région pour examen final de la ministre de Transition écologique, de la biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

Avec toutes les consultations à venir, les communes devraient si tout va bien être consultées entre septembre et décembre 2025.

Cette année le Parc fête ses 30 ans. De février à juin 2025, différentes manifestations seront proposées à travers « Soyons Parc » et un grand jeu de piste sur le territoire via des balades à la découverte des patrimoines et des lieux insolites.

SDEVO : Le comité syndical s'est réuni le mercredi 12 février.

Mme FARGE nous fait un rapport sur cette réunion où il a été question du bilan et du projet de concession ENEDIS. Possibilité d'obtenir 20% de subvention pour les communes qui désirent passer leur éclairage en leds.

▪ **CCSI:** Commission Enfance du 11 février 2025

Mme DUCHENE nous fait un rapport sur cette réunion où divers points étaient à l'ordre du jour notamment :

- La Convention Territoriale Globale (CTG) qui est une démarche pour construire un projet social sur plusieurs thématiques comme (la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, etc) sur notre territoire en partenariat avec la CAF du Val d'Oise. Elle sera renouvelée en 2025.
- Forum Petite Enfance : Il a eu lieu le 16 novembre 2024
- Inauguration et ouverture de la maison des familles le 16 novembre 2024
- Petit rappel sur le BAFA citoyen

5 / QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un devis avait été demandé à la société LEFORT pour transformer la cabine téléphonique en cabane à livres. Les membres du conseil ont trouvé le devis excessif. Monsieur le Maire se propose de renégocier le devis avec monsieur LEFORT.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur le projet d'achat d'une nouvelle débroussailleuse. Le montant du devis s'élève à 796.80€. Le devis a été validé.

Matériel informatique : Le nouveau matériel informatique sera installé lundi 17 février ainsi que la nouvelle configuration informatique.

Monsieur le Maire questionne les membres du conseil municipal présents au sujet de la repose ou non des volets du bâtiment communal.

Après de longues réflexions, les membres du conseil municipal ont voté la repose des volets avec comme couleur le RAL 7036 (gris).

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y aura une réunion au PNR le 7 mars 2025 de 14h à 17h pour les dépôts sauvages Il demande qui pourra aller à cette réunion. Monsieur MORIN Franck se propose d'y assister selon la météo.

DATES A RETENIR :

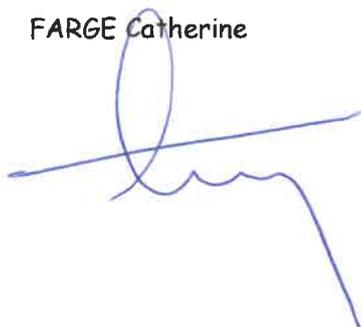
Conseil d'école à Livilliers le 10 mars ;

DIRAP : Assemblée générale le 14 mars

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Le Secrétaire de séance

FARGE Catherine



Le Maire

DANCONNIER François

